

DEPARTEMENT

Séance du 30 juin 2025

**BOUCHES DU RHONE**

L'an deux mille vingt cinq et le trente juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres  
afférents au  
conseil municipal :  
En exercice : 15**

**Présents :** Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.  
Madame BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Éric, RAMILSON Gilles.

**Qui ont pris part  
à la délibération : 8**

**Absents excusés :** Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian, GESLIN Arnaud.

**Date de la convocation :  
20 juin 2025**

**A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie**

**Date d'affichage :**

**Objet de la délibération : Enquête publique complémentaire sur l'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la centrale de Provence exploitée par la société GAZELENERGIE GÉNÉRATION**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée l'avis d'enquête publique complémentaire régi par arrêté inter-préfectoral en date du 9 avril 2025 concernant l'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la centrale de Provence exploitée par la société GAZELENERGIE GÉNÉRATION.

Conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit être saisi afin qu'il donne son avis sur cette étude d'impact.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral en date du 9 avril 2025 portant ouverture de l'enquête publique complémentaire,

**Considérant** l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 mai au 6 juin 2025 soit pendant 33 jours consécutifs,

Où l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré

**ÉMET COMME AVIS** d'être solidaire de la décision du Parc Naturel Régional des Alpilles prise lors du comité syndical en date du 22 mai 2025.

Vote :            Pour – 8 voix            Contre – 0 voix            Abstention – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



**2025 34**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300579-20250630-2025-34-DE  
Date de réception préfecture : 08/07/2025